

LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)

(A) Numéro d'immatriculation du véhicule (E) Numéro d'identification du véhicule (B) Date de 1^{re} immatriculation du véhicule

(D.1 Marque) (D.2 Type, variante, version) (J.1 Genre national) (D.3 Dénomination commerciale)

Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : _____

Présence du certificat d'immatriculation :

OUI – numéro de formule 2 0 _____

(figure sur le 1^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)

ou (I) date du certificat d'immatriculation _____

(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)

NON – Motif d'absence de certificat d'immatriculation : _____

Ancien propriétaire

Personne physique – Sexe : M F

Personne morale

Je soussigné(e), _____
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Adresse complète : _____
N° de la voie Extension (bis, ter, .) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : céder céder pour destruction

Le _____ à _____ h _____ le véhicule désigné ci-dessus.

Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante):

Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule;

Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation;

Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : _____. (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).

Fait à _____, le _____

Signature de l'ancien propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité
du signataire et cachet)

Nouveau propriétaire

Personne physique – Sexe : M F

Personne morale

Je soussigné(e), _____
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le _____ à _____

Adresse complète : _____
N° de la voie Extension (bis, ter, .) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire;

Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à _____, le _____

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité
du signataire et cachet)

Un service **LegalPlace**. habilité par le Ministère de l'intérieur.



Déclaration de cession

Réception et vérification de votre dossier

Nous vérifions les informations transmises afin d'éviter les risques d'erreurs lors de l'enregistrement. En cas d'erreur, la procédure peut devenir longue et pénible.

Enregistrement de la cession de votre véhicule

Nous nous chargeons d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour enregistrer votre cession de véhicule. Vous n'avez rien à faire de plus.

Envoi de votre accusé d'enregistrement sous 24h

La cession de votre véhicule est officiellement déclarée. Vous êtes déchargé de la responsabilité juridique du véhicule vendu, vous êtes protégé contre les futurs PVs sur ce véhicule.



Demande de carte grise

Réception et vérification de votre dossier

Nous vérifions les informations transmises afin d'éviter les risques d'erreurs lors de l'enregistrement. En cas d'erreur, la procédure peut devenir longue et pénible.

Envoi d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation par email sous 24h

Après la vérification de votre dossier nous vous envoyons un Certificat Provisoire d'Immatriculation par email sous 24h.

Envoi de votre nouvelle carte grise par courrier recommandé

Une fois le tout réceptionné par nos services nous vous envoyons par courrier recommandé votre nouvelle carte grise.

10% de réduction avec le code

SDC10

www.legalplace.fr

Après la vente du véhicule, le vendeur doit effectuer, sous 15 jours, une déclaration de cession en ligne.

La déclaration est obligatoire afin que :

- L'acquéreur puisse mettre la carte grise à son nom
- Le vendeur est déchargé de sa responsabilité sur les éventuels PV.